



PROGRAMME PATHS

Programme	Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie pour le Sud de la Méditerranée (PATHS)
Financement	Union européenne (UE) Contribution volontaire de la Norvège
Durée	2015-2017 (30 mois)
Pays bénéficiaires	Région Sud de la Méditerranée ¹
Programme mis en oeuvre par	Conseil de l'Europe

Qu'est-ce que le programme PATHS ?

Le Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie pour le Sud de la Méditerranée (PATHS) vise à fournir un cadre de formation structuré et global, basé sur la demande et adapté aux besoins des partenaires du Sud de la Méditerranée pour la période 2015-2017.

Il s'appuie sur les méthodes de formation aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, comme UNIDEM, élaboré par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), ou le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (HELP), ainsi que sur les activités de développement des capacités de lutte contre la corruption dans le Sud de la Méditerranée et la longue expérience du Conseil de l'Europe en matière d'éducation aux droits de l'homme.

1. Algérie, Autorité nationale palestinienne, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Tunisie.



■ Ce projet a été développé dans le cadre du programme conjoint «Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée» de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. La Norvège soutiendra, grâce à une contribution volontaire, la mise en œuvre de cette initiative de développement des capacités dans certains domaines prioritaires du programme.

■ Le Collège d'Europe est l'institution qui a été sélectionnée sur appel d'offres ouvert pour élaborer le programme de formation.

Huit modules de formation

■ Le programme d'enseignement de PATHS est composé de huit modules de formation.

2015
Module 1 – Justice constitutionnelle et processus législatif en période de transition démocratique
2016
Module 2 – Introduction à la Convention européenne des droits de l'homme et aux autres systèmes internationaux de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales
Module 3 – Lutte contre la corruption et la criminalité économique ; rôle de l'administration publique
Module 4 – Les droits de l'homme en pratique I
Module 5 – Les droits de l'homme en pratique II
2017
Module 6 – Infractions motivées par la haine, discours de haine et relation avec la liberté de pensée, de conscience et de religion et la liberté d'expression
Module 7 – Coopération internationale en matière pénale et entraide judiciaire
Module 8 – Éducation à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme



Groupes cibles

- ▶ Cadres moyens des ministères compétents et des organismes de gouvernance démocratique
- ▶ Hauts fonctionnaires ayant un pouvoir de décision politique dans les ministères compétents et les organismes de gouvernance démocratique, et représentants élus le cas échéant
- ▶ Professionnels du droit dans la sphère de l'administration publique (par exemple juges, procureurs, juristes)
- ▶ Jeunes professionnels ayant un fort potentiel en matière de prise de décision
- ▶ Représentants de la société civile

Méthode d'apprentissage basée sur la participation active

Le programme est conçu pour favoriser une méthode d'apprentissage basée sur la participation active, qui s'articule autour de quatre éléments.

- ▶ Des séances thématiques dirigées par le formateur donneront aux participants un aperçu des principaux enjeux liés au module ; elles seront suivies de séances de questions/réponses.
- ▶ Des exercices pratiques et des jeux de simulation seront proposés afin que les participants puissent mettre en pratique les connaissances théoriques acquises dans le cadre du module.
- ▶ Un partage d'expériences au moyen d'études de cas et d'exposés permettra de stimuler la discussion sur des cas concrets et de favoriser une réflexion constructive des participants.
- ▶ Un bilan des compétences acquises par les participants lors de séances de débriefing animées par le formateur à la fin du module.



■ Pour mieux répondre aux besoins spécifiques et tenir compte des différents niveaux de connaissances, les participants seront répartis en deux groupes dans certains modules. Cette approche sur mesure permet de prendre pleinement en considération le niveau des participants et les formations similaires déjà dispensées par le Conseil de l'Europe ou d'autres organisations.

■ Les dimensions théorique et pratique des modules visent à garantir que les participants appliqueront et diffuseront les compétences acquises dans leur structure d'origine. À cette fin, des modules supplémentaires spécialement conçus seront consacrés à la formation des formateurs. Grâce à ces modules, les participants maîtriseront les méthodes nécessaires pour transmettre ensuite à leur tour les compétences acquises.

■ Le programme prévoit un suivi permanent et une évaluation pour chaque module, ainsi qu'une évaluation globale à la fin. Le suivi et l'évaluation contribueront à identifier les résultats et les points faibles et à adapter certains éléments et la méthodologie si besoin est.

■ Sous réserve de disponibilité budgétaire et selon les résultats obtenus, certains modules pourraient être proposés plusieurs fois pendant la période de mise en œuvre du Programme Sud II (2015-2017).

Lieu de la formation

■ Les modules seront dispensés essentiellement (mais pas uniquement) à Rabat, à Venise et à Strasbourg, en partenariat avec le Conseil national des droits de l'homme (Maroc) et la Venice International University.

CONTACTS

Conseil de l'Europe

- ▶ Bureau de la Direction générale des programmes
F- 67075 Strasbourg
Courriel : south-programme@coe.int

Bureau du Conseil de l'Europe, Maroc

- ▶ Espace Les Patios-Bât. B1-5^e étage 2a
Avenue Annakhil-Hay Ryad-Rabat
Courriel : conseil-europe.rabat@coe.int

Bureau du Conseil de l'Europe, Tunisie

- ▶ Immeuble Le Boulevard
Rue le Grand Boulevard de la Corniche
Cité les Pins, 1053 LAC II – Tunis
Courriel : conseil-europe.tunis@coe.int

Site internet du Programme Sud II

<http://southprogramme2-eu.coe.int>

Cette brochure est produite avec le soutien de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni le Conseil de l'Europe ne peuvent être tenus pour responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent.

Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne.

Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.